



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE LE LUNDI 20 FÉVRIER 2017, À 20 H, À L'HÔTEL DE
VILLE**

SONT PRÉSENTS : Mmes Chantal Riopel, conseillère
Janie Tremblay, conseillère
MM. Claude Bélanger, conseiller
Robert Bibeau, conseiller
Robert Groulx, conseiller
Guy Rondeau, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. André Hénault, maire

ÉGALEMENT PRÉSENTS : MM. Claude Crépeau, directeur général
et secrétaire-trésorier
David Cousineau, greffier et
secrétaire-trésorier adjoint

LA SÉANCE EST OUVERTE

2017-02-060

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Guy Rondeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE l'ordre du jour suivant soit et est adopté comme suit :

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.0 PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du 6 février 2017

3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

4.0 SECRÉTARIAT

4.1 Liste des comptes à payer

4.2 Logiciel de gestion documentaire – Octroi du contrat

4.3 Nomination d'un président d'élection

4.4 MRC de Joliette – Paiement des quotes-parts 2017

4.5 Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de
l'Électrification des transports – Permis de voirie – Saison
2017 – Autorisation

4.6 Achat d'un serveur informatique – Octroi du contrat

4.7 Règlement 2083-2017 – Modifiant le règlement
2047-2015 décrétant la tarification de certains biens,
services et activités de la municipalité de Saint-Charles-
Borromée – Avis de motion

4.8 Achat de vêtements – Chaussures Husky ltée – Paiement
de facture

4.9 Direction générale et greffe – Fin de lien d'emploi
Mme Michèle Desfossés

5.0 SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

- 5.1 Association des pompiers de Saint-Charles-Borromée
Demande de prêt de salle au centre Saint-Jean-Bosco

6.0 SERVICE TECHNIQUE ET TRAVAUX PUBLICS

- 6.1 Achat d'une souffleuse à neige – Kubota Lanaudière - Les Entreprises A. Laporte et fils inc. – Paiement de la facture
- 6.2 Programme de réhabilitation du réseau routier local, volet accélération des investissements sur le réseau routier – Rang de la Petite-Noraie
- 6.3 Nettoyage et inspection télévisée par caméra du réseau d'égout sanitaire – Canalisations H2.EAU – Paiement de facture provisoire
- 6.4 Règlement 2067-2016 – Confection des plans et devis et exécution des travaux de fondation de rue, d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial non conventionnel, d'asphaltage et d'éclairage pour la rue des Ormeaux, le boulevard L'Assomption et la rue des Colibris – Honoraires professionnels – Firme d'ingénierie Beaudoin Hurens
Paiement de facture provisoire
- 6.5 Réalisation de l'audit quinquennal et d'un schéma du procédé de traitement de la centrale d'eau potable Robert-Boucher – Honoraires professionnels – Firme d'ingénierie Beaudoin Hurens – Paiement de factures provisoires
- 6.6 Ordre des ingénieurs du Québec – Demande d'inscription au Tableau 2017-2018 – M. Jonathan Marion

7.0 SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT

- 7.1 Règlement 2080-2017 – Modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin de permettre les vestibules en marge de recul avant et certains usages et constructions en cour avant secondaire – Adoption
- 7.2 Règlement 2081-2017 – Modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin de permettre les opérations d'ensemble pour les habitations multifamiliales dans la zone C73 – Adoption
- 7.3 Règlement 2082-2017 – Modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin de revoir les normes spéciales pour la zone H93 – Adoption
- 7.4 Ordre des urbanistes du Québec – Demande d'inscription au Tableau 2017-2018 – M. Jonathan Rondeau
- 7.5 Compte rendu de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 février 2017 – Approbation
- 7.6 Demande de certificat d'autorisation de construction au 1305, rue de la Visitation – Mme Annie Picard et M. Sylvain Vincent (P.I.I.A.)
- 7.7 Demande de certificat d'autorisation d'affichage au 2043, rue de la Visitation – Boiseries Lanaudière (P.I.I.A.)
- 7.8 Demande de certificat d'autorisation de construction au 1095, rue de la Visitation – Les Immeubles Lanaudix inc. (P.I.I.A.)

- 7.9 Demande de certificat d'autorisation d'affichage au 146, rue de la Visitation – Le Coffret de Franguy inc. (P.I.I.A.)

8.0 LOISIRS ET CULTURE

- 8.1 Programme Pêche en herbe – Participation municipale 2017
- 8.2 Centre aquatique – Offre de services – Surveillance des plages Bosco et Maria-Goretti – Saison estivale 2017
- 8.3 Association de soccer le Laser – Frais d'inscriptions 2017
Paiement de facture

9.0 REQUÊTES

- 9.1 Croix-Rouge canadienne – Division du Québec – Services aux sinistrés – Réunions d'équipe
- 9.2 Regroupement pour un Québec en santé – Demande d'appui
- 9.3 Fondation Richelieu de Joliette – Souper des Ambassadeurs/Ambassadrices 2017 – Participation municipale
- 9.4 Fondation Espace jeunesse Lanaudière – Participation financière

10.0 INFORMATION

11.0 AUTRES SUJETS

- 11.1 Soumissions – Nettoyage et inspection télévisée par caméra tractée du réseau d'égout pluvial d'une partie des rues Boucher, Gouin, Bousquet, Longpré, du Juge-Guibault et du réseau sanitaire d'une partie de la rue de la Visitation
Octroi du contrat

12.0 DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

13.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-02-061

PROCÈS-VERBAL

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Claude Bélanger
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE le procès-verbal suivant soit et est adopté comme il a été rédigé;

- séance ordinaire du 6 février 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président invite les personnes présentes à poser des questions sur l'ordre du jour et l'administration en général.

2017-02-062

LISTE DES COMPTES À PAYER

ATTENDU les registres des chèques des fournisseurs du 7 au 20 février 2017;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget et dans les règlements d'emprunt;

**Sur la proposition de Robert Bibeau
Appuyée par Claude Bélanger
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à faire le paiement des dépenses suivantes :

- chèques des fournisseurs n^{os} 40163 à 40273, du 7 au 20 février 2017, pour un montant de 463 054,71 \$;

Le tout tel qu'il apparaît sur les registres des chèques des fournisseurs.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2017-02-063

LOGICIEL DE GESTION DOCUMENTAIRE – OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU que notre logiciel actuel est obsolète et ne permet pas le classement de tout ce qui est sur support numérique;

ATTENDU les soumissions reçues, à savoir :

Logiciel	Coût d'acquisition	Frais d'entretien et soutien
GCI – Ultima	7 827,79 \$ taxes en sus	1 200 \$/an
Gestar – Documentik GID	9 995,00 \$ taxes en sus	1 200 \$/an
PG Solutions – Syged	18 237,00 \$ taxes en sus	200 \$/an

ATTENDU le rapport GS-17-01 préparé par le greffier et secrétaire-trésorier adjoint, daté du 1^{er} février 2017;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles dans le fonds de roulement;

**Sur la proposition de Guy Rondeau
Appuyée par Janie Tremblay
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité octroient le contrat à GCI pour l'achat, l'installation et la formation du personnel concernant le logiciel Ultima, pour une somme de 9 000 \$, taxes incluses;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à prendre les crédits dans le fonds de roulement, pour une période d'amortissement de cinq (5) ans;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Robert Innes, président de la firme GCI et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-02-064

NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ÉLECTION

ATTENDU que la municipalité de Saint-Charles-Borromée est régie par le Code municipal du Québec;

ATTENDU que M. Claude Crépeau en est le secrétaire-trésorier et également le directeur général, en raison des dispositions de l'article 210 de ce Code;

ATTENDU que le conseil municipal n'a pas désigné d'adjoint au secrétaire-trésorier-directeur général aux termes de l'article 184 du Code municipal;

ATTENDU les nombreuses tâches et responsabilités d'ores et déjà confiées à M. Claude Crépeau, en sa qualité de directeur général et secrétaire-trésorier;

ATTENDU que le conseil municipal a, dans la perspective de mieux répartir et d'équilibrer les tâches administratives liées au greffe et au volet juridique des activités de la municipalité, embauché un juriste en la personne de Me David Cousineau, lequel a le statut de greffier et secrétaire-trésorier adjoint;

ATTENDU qu'il est de l'intention des membres du conseil municipal, du directeur général et secrétaire-trésorier M. Claude Crépeau et de Me David Cousineau de confier à ce dernier l'ensemble du processus électoral prévu à l'automne 2017;

ATTENDU néanmoins les dispositions de l'article 70 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;

ATTENDU que dans les circonstances évoquées précédemment, le directeur général et secrétaire-trésorier refuse d'agir à ce titre, alors que Me David Cousineau, en sa qualité de greffier et secrétaire-trésorier adjoint, accepte de le faire, avec l'accord et l'appui tant du conseil que du secrétaire-trésorier-directeur général;

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Janie Tremblay
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

QUE la présente résolution constitue la demande prévue à l'article 70 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités afin que la Commission municipale du Québec désigne et nomme le président d'élection pour le scrutin de novembre 2017 dans la municipalité de Saint-Charles-Borromée en la personne de Me David Cousineau;

QUE le conseil reporte à la période postélectorale l'analyse des possibilités qu'offre l'article 212.2 du Code municipal afin de conférer à une telle désignation un caractère permanent par le truchement d'un règlement du conseil;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à la Commission municipale du Québec et au Directeur général des élections du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-02-065

MRC DE JOLIETTE – PAIEMENT DES QUOTES-PARTS 2017

ATTENDU les prévisions budgétaires 2017 adoptées par les membres du conseil de la MRC de Joliette;

CONSIDÉRANT que ces dépenses sont prévues aux prévisions budgétaires 2017 de la Municipalité de Saint-Charles-Borromée;

**Sur la proposition de Robert Bibeau
Appuyée par Claude Bélanger
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à la MRC de Joliette les factures suivantes :

- Quote-part – Administration générale	140 433 \$
- Évaluation en ligne	5 142 \$
- Accueil touristique	19 573 \$
- Équipements à vocation supralocale – Chutes	1 990 \$
- Programme PAIR	1 393 \$
- Agent de développement	3 558 \$
- Promotion économique	127 242 \$
- Transport adapté	142 784 \$
- Transport régional	85 266 \$
- Évaluation foncière	189 783 \$
- PGMR	13 213 \$
- Gestion des matières résiduelles :	
• Collecte et transport des déchets	444 377 \$
• Collecte sélective	294 205 \$
• Collecte organique	326 244 \$
• Éco-Centre et RDD	85 222 \$
	<hr/>
	1 150 048 \$
- Total des quotes-parts	1 880 425 \$

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-02-066

**MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE
ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS – PERMIS DE
VOIRIE SAISON 2017 – AUTORISATION**

ATTENDU que la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

ATTENDU que la Municipalité doit obtenir un permis de voirie du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère;

ATTENDU que la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU que la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

ATTENDU que la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Guy Rondeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité demandent au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de lui accorder les permis de voirie au cours de l'année 2017 et que le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Claude Crépeau, soit autorisé à signer les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$; puisque la Municipalité s'engage à respecter les clauses du permis de voirie;

QUE la Municipalité s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, le permis requis;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2017-02-067

**ACHAT D'UN SERVEUR INFORMATIQUE – OCTROI DU
CONTRAT**

ATTENDU la soumission reçue pour la fourniture d'un serveur informatique, à savoir :

- Logixia (9138-5153 Québec inc.) 16 700,12 \$ taxes incluses

ATTENDU le rapport SF-17-01 préparé par le directeur général adjoint, en date du 20 février 2017, à l'effet que la soumission reçue est conforme;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au fonds de roulement;

**Sur la proposition de Guy Rondeau
Appuyée par Janie Tremblay
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité accordent le contrat pour la fourniture d'un serveur informatique Dell PowerEdge R730, format pour cabinet « rackmount » à l'entreprise Logixia (9138-5153 Québec inc.), pour un montant de 16 700,12 \$ taxes incluses;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à prendre les crédits dans le fonds de roulement, pour une période d'amortissement de cinq (5) ans;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise au soumissionnaire et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Avis de motion

RÈGLEMENT 2083-2017 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2047-2015 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-BORROMÉE – AVIS DE MOTION

Mme la conseillère Janie Tremblay donne un avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le règlement 2047-2015 décrétant la tarification de certains biens, services et activités de la municipalité de Saint-Charles-Borromée;

Les membres du conseil présents, ayant tous reçu une copie du règlement 2083-2017, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture conformément à l'article 445 du Code municipal.

2017-02-068

**ACHAT DE VÊTEMENTS – CHAUSSURES HUSKY LTÉE
PAIEMENT DE FACTURE**

ATTENDU la facture reçue par la compagnie Chaussures Husky ltée, en date du 7 février 2017, pour l'achat de vêtements pour les employés des travaux publics, de l'entretien, de la surveillance et des loisirs;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du directeur général et secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

Sur la proposition de Chantal Riopel

Appuyée par Janie Tremblay

Il est résolu à l'unanimité :

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à payer la somme suivante :

- Chaussures Husky ltée
Facture n° 78206 10 626,22 \$ taxes incluses

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-02-069

**DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE – FIN DE LIEN D'EMPLOI
MME MICHÈLE DESFOSSÉS**

ATTENDU que Mme Michèle Desfossés, secrétaire de direction et adjointe au greffe, a annoncé son départ à la retraite;

ATTENDU la période de vacances de Mme Michèle Desfossés ayant débuté le 3 janvier 2017, pour se terminer le 11 février 2017;

Sur la proposition de Chantal Riopel

Appuyée par Robert Groulx

Il est résolu à l'unanimité :

QUE les membres du conseil de la municipalité prennent acte du départ à la retraite de Mme Michèle Desfossés, secrétaire de direction et adjointe au greffe, en date du 12 février 2017;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-Borromée accepte de monnayer ses congés et autres avantages prévus conformément à la convention collective en vigueur;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier fasse parvenir une lettre de remerciements à Mme Michèle Desfossés pour ses nombreuses années de loyaux services passées à la Municipalité;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à Mme Michèle Desfossés et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-02-070

ASSOCIATION DES POMPIERS DE SAINT-CHARLES-BORROMÉE – DEMANDE DE PRÊT DE SALLE AU CENTRE SAINT-JEAN-BOSCO

ATTENDU la lettre de Mme Christine Boivin et M. Jonathan Martel de l'Association des pompiers de Saint-Charles-Borromée, datée du 30 janvier 2017, concernant la possibilité d'utiliser gratuitement la salle du centre Saint-Jean-Bosco;

ATTENDU que les profits de la soirée seront distribués à des organismes du milieu;

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE les membres du conseil de la municipalité permettent à l'Association des pompiers de Saint-Charles-Borromée d'utiliser à titre gracieux la grande salle du centre Saint-Jean-Bosco, le mercredi 29 mars 2017;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à Mme Christine Boivin et M. Jonathan Martel, représentants du comité organisateur de l'Association des pompiers de Saint-Charles-Borromée et à Mme France Rivest, directrice du Service des loisirs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-02-071

ACHAT D'UNE SOUFFLEUSE À NEIGE – KUBOTA LANAUDIÈRE - LES ENTREPRISES A. LAPORTE ET FILS INC. PAIEMENT DE LA FACTURE

ATTENDU la facture reçue par Kubota Lanaudière - Les Entreprises A. Laporte et fils inc., en date du 26 janvier 2017;

CONSIDÉRANT la réduction de prix (1 000 \$) pour la modification d'une vis dentelée par une vis standard;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du directeur général et secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Guy Rondeau
Appuyée par Chantal Riopel
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à payer la somme suivante :

- Kubota Lanaudière
Les Entreprises A. Laporte et fils inc.
Facture no TJ06958 7 845,89 \$ taxes incluses

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-02-072

PROGRAMME DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL, VOLET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER – RANG DE LA PETITE-NORAIE

ATTENDU l'obtention d'une subvention dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal confirmée en date du 6 septembre 2016;

CONSIDÉRANT l'avis de conformité émis par la firme de génie-conseil Les Services exp inc., daté du 31 janvier 2017;

CONSIDÉRANT que les travaux sont terminés en date de ce jour;

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Guy Rondeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité attestent la fin des travaux, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

QUE le coût réel des travaux s'élève à 1 567 318,76 \$;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-02-073

NETTOYAGE ET INSPECTION TÉLÉVISÉE PAR CAMÉRA DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE – CANALISATIONS H2.EAU PAIEMENT DE FACTURE PROVISOIRE

ATTENDU la facture reçue par la firme Canalisations H2.EAU, en date du 17 janvier 2017, concernant leur mandat pour le nettoyage et l'inspection télévisée par caméra tractée du réseau d'égout sanitaire;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du directeur général et secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles dans la réserve financière de l'eau;

CONSIDÉRANT que les travaux sont admissibles au programme TECQ 2014-2018;

**Sur la proposition de Claude Bélanger
Appuyée par Chantal Riopel
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à payer la somme suivante :

- Canalisations H2.EAU
Facture n° 17-0004 11 913,62 \$ taxes incluses

QUE la présente dépense soit financée par la réserve financière de l'eau et remboursée par le programme TECQ 2014-2018;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-02-074

RÈGLEMENT 2067-2016 – CONFECTION DES PLANS ET DEVIS ET EXÉCUTION DES TRAVAUX DE FONDATION DE RUE, D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL NON CONVENTIONNEL, D'ASPHALTAGE ET D'ÉCLAIRAGE POUR LA RUE DES ORMEAUX, LE BOULEVARD L'ASSOMPTION ET LA RUE DES COLIBRIS HONORAIRES PROFESSIONNELS FIRME D'INGÉNIERIE BEAUDOIN HURENS – PAIEMENT DE FACTURE PROVISOIRE

ATTENDU la facture reçue de la firme d'ingénierie Beaudoin Hurens, datée du 12 janvier 2017, concernant leur mandat de services professionnels pour la confection des plans et devis et l'exécution des travaux de fondation de rue, d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial non conventionnel, d'asphaltage et d'éclairage pour la rue des Ormeaux, le boulevard L'Assomption et la rue des Colibris;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du directeur général et secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles dans le règlement 2067-2016;

**Sur la proposition de Guy Rondeau
Appuyée par Chantal Riopel
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à payer la somme suivante :

- Beaudoin Hurens
Facture n° 17-3162 16 096,50 \$ taxes incluses

QUE la présente dépense soit financée par le règlement 2067-2016;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-02-075

RÉALISATION DE L'AUDIT QUINQUENNAL ET D'UN SCHEMA DU PROCÉDÉ DE TRAITEMENT DE LA CENTRALE D'EAU POTABLE ROBERT-BOUCHER – HONORAIRES PROFESSIONNELS – FIRME D'INGÉNIERIE BEAUDOIN HURENS – PAIEMENT DE FACTURES PROVISOIRES

ATTENDU les factures reçues de la firme d'ingénierie Beaudoin Hurens, en date des 18 janvier et 7 février 2017, concernant leur mandat de services professionnels pour la réalisation de l'audit quinquennal et d'un schéma du procédé de traitement de la centrale d'eau potable Robert-Boucher;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du directeur général et secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles dans la réserve de l'eau;

**Sur la proposition de Claude Bélanger
Appuyée par Chantal Riopel
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à payer les sommes suivantes :

- Beaudoin Hurens		
Facture no 17-0504	2 184,53 \$	
Facture no 17-0614	5 461,31 \$	
	<u>7 645,84 \$</u>	taxes incluses

QUE la présente dépense soit financée par la réserve de l'eau;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-02-076

**ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC – DEMANDE
D'INSCRIPTION AU TABLEAU 2017-2018 – M. JONATHAN
MARION**

ATTENDU la demande reçue de l'Ordre des ingénieurs du Québec pour l'inscription de M. Jonathan Marion au Tableau des membres 2017-2018;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Robert Groulx
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE le directeur des Services techniques, M. Jonathan Marion, soit et est autorisé à s'inscrire au Tableau des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec à titre d'ingénieur avec le statut régulier et à payer la somme de 341,59 \$ à titre de cotisation 2017-2018;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Jonathan Marion, directeur des Services techniques et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-02-077

**RÈGLEMENT 2080-2017 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
ZONAGE 523-1989 AFIN DE PERMETTRE LES VESTIBULES
EN MARGE DE REcul AVANT ET CERTAINS USAGES ET
CONSTRUCTIONS EN COUR AVANT SECONDAIRE – ADOPTION**

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné par le conseiller M. Robert Bibeau lors de la séance ordinaire tenue le 6 février 2017;

ATTENDU qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

ATTENDU que M. le maire André Hénault a expliqué l'objet, la portée et les conséquences de l'adoption du règlement;

**Sur la proposition de Robert Bibeau
Appuyée par Claude Bélanger
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité adoptent par résolution le règlement 2080-2017 modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin de permettre les vestibules en marge de recul avant et certains usages et constructions en cour avant secondaire;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Jacques Bussières, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Joliette;

Le texte du règlement 2080-2017 se retrouve dans le livre des règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-02-078

RÈGLEMENT 2081-2017 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 523-1989 AFIN DE PERMETTRE LES OPÉRATIONS D'ENSEMBLE POUR LES HABITATIONS MULTIFAMILIALES DANS LA ZONE C73 – ADOPTION

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné par M. le conseiller Claude Bélanger lors de la séance ordinaire tenue le 6 février 2017;

ATTENDU qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

ATTENDU que M. le maire André Hénault a expliqué l'objet, la portée et les conséquences de l'adoption du règlement;

**Sur la proposition de Claude Bélanger
Appuyée par Robert Bibeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité adoptent par résolution le règlement 2081-2017 modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin de permettre les opérations d'ensemble pour les habitations multifamiliales dans la zone C73;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Jacques Bussières, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Joliette;

Le texte du règlement 2081-2017 se retrouve dans le livre des règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÈGLEMENT 2082-2017 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 523-1989 AFIN DE REVOIR LES NORMES SPÉCIALES POUR LA ZONE H93 – ADOPTION

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné par Mme la conseillère Chantal Riopel lors de la séance ordinaire tenue le 6 février 2017;

ATTENDU qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

ATTENDU que M. le maire André Hénault a expliqué l'objet, la portée et les conséquences de l'adoption du règlement;

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Robert Bibeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité adoptent par résolution le règlement 2082-2017 modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin de revoir les normes spéciales pour la zone H93;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Jacques Bussièrès, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Joliette;

Le texte du règlement 2082-2017 se retrouve dans le livre des règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC – DEMANDE D'INSCRIPTION AU TABLEAU 2017-2018 – M. JONATHAN RONDEAU

ATTENDU la demande reçue de l'Ordre des Urbanistes du Québec pour l'inscription de M. Jonathan Rondeau au Tableau des membres 2017-2018;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Robert Groulx
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE le coordonnateur du Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, M. Jonathan Rondeau, soit et est autorisé à s'inscrire au Tableau des membres de l'Ordre des Urbanistes du Québec à titre d'urbaniste avec le statut régulier et à payer la somme de 669 \$ à titre de cotisation 2017-2018;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Jonathan Rondeau, coordonnateur du Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-02-081

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 13 FÉVRIER 2017
APPROBATION**

ATTENDU le compte rendu de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 février 2017;

**Sur la proposition de Robert Bibeau
Appuyée par Claude Bélanger
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE le compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 février 2017 soit et est adopté comme il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS

2017-02-082

**DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION DE
CONSTRUCTION AU 1305, RUE DE LA VISITATION
MME ANNIE PICARD ET M. SYLVAIN VINCENT (P.I.I.A.)**

ATTENDU la demande datée du 8 février 2017 de Mme Annie Picard et M. Sylvain Vincent et les plans déposés par M. Claude Moreau, concernant la construction d'un bâtiment commercial comptant un salon de coiffure et un logement au 1305, rue de la Visitation;

ATTENDU que cet immeuble est situé dans une zone où les plans doivent être évalués en fonction des critères et normes décrétés pour cette dernière;

ATTENDU que le projet, tel que déposé, rencontrera les objectifs et les critères du P.I.I.A. pour la rue de la Visitation;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande consignée sous le numéro 3 CCU 17 et la résolution 2017-02-081 adoptée par le conseil municipal;

**Sur la proposition de Robert Bibeau
Appuyée par Chantal Riopel
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité acceptent les travaux de construction au 1305, rue de la Visitation, comme ils sont montrés aux plans déposés par M. Claude Moreau;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Jonathan Rondeau, coordonnateur du Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-02-083

**DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION D'AFFICHAGE
AU 2043, RUE DE LA VISITATION – BOISERIES LANAUDIÈRE
(P.I.I.A.)**

ATTENDU la demande datée du 9 février 2017 de Boiseries Lanaudière, ayant comme représentant M. Mikael Lépine-Mailhot, et le plan déposé par Les Enseignes Amtech, daté du 9 février 2017, concernant la modification de l'enseigne sur base fixe au 2043, rue de la Visitation;

ATTENDU que cet immeuble est situé dans une zone où les plans doivent être évalués en fonction des critères et normes décrétés pour cette dernière;

ATTENDU que le projet, tel que déposé, rencontrera les objectifs et les critères du P.I.I.A. pour la rue de la Visitation;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande consignée sous le numéro 4 CCU 17 et la résolution 2017-02-081 adoptée par le conseil municipal;

**Sur la proposition de Robert Bibeau
Appuyée par Claude Bélanger
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité acceptent les travaux d'affichage au 2043, rue de la Visitation, comme ils sont montrés au plan déposé par Les Enseignes Amtech, daté du 9 février 2017, aux conditions suivantes :

- 1- que le revêtement à la base de l'enseigne soit le même et de la même couleur que celui du bâtiment principal;
- 2- qu'un plan d'aménagement paysager soit déposé et réalisé en même temps que les travaux d'affichage;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Jonathan Rondeau, coordonnateur du Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2017-02-084

**DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION DE
CONSTRUCTION AU 1095, RUE DE LA VISITATION – LES
IMMEUBLES LANAUDIX INC. (P.I.I.A.)**

ATTENDU la demande datée du 13 février 2017 des Immeubles Lanaudix inc., ayant comme représentants MM. Benoit Charpentier et Steve Karam, et les plans déposés par Les Immeubles Lanaudix inc., concernant la construction d'une station de service avec dépanneur, ainsi que l'affichage au 1095, rue de la Visitation;

ATTENDU que cet immeuble est situé dans une zone où les plans doivent être évalués en fonction des critères et normes décrétés pour cette dernière;

ATTENDU que le projet, tel que déposé, rencontrera les objectifs et les critères du P.I.I.A. pour la rue de la Visitation;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande consignée sous le numéro 5 CCU 17 et la résolution 2017-02-081 adoptée par le conseil municipal;

**Sur la proposition de Robert Bibeau
Appuyée par Chantal Riopel
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité acceptent les travaux de construction et d'affichage au 1095, rue de la Visitation, comme ils sont montrés aux plans déposés par Les Immeubles Lanaudix, à la condition suivante :

1- qu'un plan d'aménagement paysager soit déposé et réalisé en même temps que les travaux d'affichage;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Jonathan Rondeau, coordonnateur du Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-02-085

**DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION D'AFFICHAGE
AU 146, RUE DE LA VISITATION – LE COFFRET DE FRANGUY
INC. (P.I.I.A.)**

ATTENDU la demande datée du 13 février 2017 de Coffret de Franguy inc., ayant comme représentants Mme Francine Bordeleau et M. Guy Mitchell, et le plan déposé par Les Enseignes Lucie Landry, concernant l'implantation d'une enseigne sur poteaux au 146, rue de la Visitation;

ATTENDU que cet immeuble est situé dans une zone où les plans doivent être évalués en fonction des critères et normes décrétés pour cette dernière;

ATTENDU que le projet, tel que déposé, rencontrera les objectifs et les critères du P.I.I.A. pour la rue de la Visitation;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande consignée sous le numéro 6 CCU 17 et la résolution 2017-02-081 adoptée par le conseil municipal;

**Sur la proposition de Robert Bibeau
Appuyée par Claude Bélanger
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité acceptent les travaux d'affichage au 146, rue de la Visitation, comme ils sont montrés au plan déposé par Les Enseignes Lucie Landry, à la condition suivante :

1- qu'un plan d'aménagement paysager soit déposé et réalisé en même temps que les travaux d'affichage;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Jonathan Rondeau, coordonnateur du Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-02-086

**PROGRAMME PÊCHE EN HERBE – PARTICIPATION MUNICIPALE
2017**

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Charles-Borromée souhaite appuyer les efforts du gouvernement du Québec dans la promotion de la pêche;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Charles-Borromée désire offrir aux jeunes charlois(es) la possibilité de découvrir l'activité de la pêche de façon sécuritaire et éducative;

ATTENDU qu'une telle activité vient bonifier l'offre de services du camp de jour 2017;

ATTENDU la recommandation positive de la directrice du Service des loisirs;

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Guy Rondeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent la participation au programme Pêche en herbe de la Fondation de la faune du Québec;

QUE la directrice du Service des loisirs ou en son absence le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les documents donnant effet à la présente;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à la Fondation de la faune du Québec et à Mme France Rivest, directrice du Service des loisirs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-02-087

**CENTRE AQUATIQUE – OFFRE DE SERVICES – SURVEILLANCE
DES PLAGES BOSCO ET MARIA-GORETTI – SAISON ESTIVALE
2017**

ATTENDU l'offre du Centre Aquatique en date du 2 février 2017, relativement à la surveillance des plages Bosco et Maria-Goretti pour la saison estivale 2017;

ATTENDU la recommandation positive du directeur général et secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Guy Rondeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité acceptent l'offre présentée par le Centre Aquatique (9062-5575 Québec inc.) pour la surveillance des plages, à savoir :

Plage Bosco	9 443,33 \$ taxes en sus
Plage Maria-Goretti	9 443,33 \$ taxes en sus

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer la convention à cet effet, pour la saison estivale 2017;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Pierre Labelle, directeur du Centre Aquatique, à Mme France Rivest, directrice du Service des loisirs et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-02-088

**ASSOCIATION DE SOCCER LE LASER – FRAIS
D'INSCRIPTIONS 2017 – PAIEMENT DE FACTURE**

ATTENDU la facture de l'Association de soccer le Laser, datée du 7 février 2017, concernant le total des inscriptions pour la saison estivale 2017;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du directeur général et secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Guy Rondeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à payer la somme de 44 160 \$ à l'Association de soccer le Laser;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à Mme France Rivest, directrice du Service des loisirs et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-02-089

**CROIX-ROUGE CANADIENNE – DIVISION DU QUÉBEC
SERVICES AUX SINISTRÉS – RÉUNIONS D'ÉQUIPE**

ATTENDU la lettre de la Croix-Rouge datée du 20 janvier 2017, relativement à une demande d'accès aux locaux du centre communautaire Alain-Pagé pour y tenir environ 4 réunions d'équipe;

ATTENDU que la mission de la Croix-Rouge est notamment d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence en leur offrant une assistance humanitaire;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Charles-Borromée désire encourager les buts poursuivis par cet organisme;

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent la Croix-Rouge canadienne à utiliser gratuitement la salle du centre communautaire Alain-Pagé, selon la disponibilité des locaux, pour y tenir des réunions d'équipe;

QUE les frais de montage de salle soient facturés à l'organisation, advenant des besoins spécifiques;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à Mme Noha Abbas, responsable d'intervention pour la Croix-Rouge Canadienne division du Québec et à Mme France Rivest, directrice du Service des loisirs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-02-090

**REGROUPEMENT POUR UN QUÉBEC EN SANTÉ – DEMANDE
D'APPUI**

ATTENDU qu'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population;

ATTENDU que le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux;

ATTENDU que la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents;

ATTENDU que le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.;

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Guy Rondeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité signifient leur appui au Regroupement pour un Québec en santé, dans ses démarches;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise au député M. Gabriel Ste-Marie, à la députée Mme Véronique Hivon, au ministre des Finances M. Carlos Leitao, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie Mme Lucie Charlebois et au premier ministre M. Philippe Couillard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-02-091

**FONDATION RICHELIEU DE JOLIETTE – SOUPER DES
AMBASSADEURS/AMBASSADRICES 2017 – PARTICIPATION
MUNICIPALE**

ATTENDU que les membres du conseil désirent encourager les buts poursuivis par cet organisme;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Janie Tremblay
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE les membres du conseil autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à acheter un (1) billet pour le souper annuel des Ambassadeurs/ Ambassadrices 2017 de la Fondation Richelieu de Joliette qui se tiendra le 11 avril 2017 au Club de golf Montcalm, le tout pour une dépense de 250 \$;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à la Fondation Richelieu de Joliette et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Avant d'aborder le prochain sujet à l'ordre du jour, M. le conseiller Robert Groulx énonce publiquement que par souci de transparence, il ne participe pas aux discussions et à la décision dudit sujet.

2017-02-092

FONDATION ESPACE JEUNESSE LANAUDIÈRE – PARTICIPATION FINANCIÈRE

ATTENDU la lettre de la Fondation Espace jeunesse Lanaudière, datée du 20 janvier 2017, concernant une demande de participation financière dans le cadre de leur souper-bénéfice;

ATTENDU que les membres du conseil désirent encourager les buts poursuivis par cet organisme;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Guy Rondeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à verser la somme de 300 \$ à la Fondation Espace jeunesse Lanaudière, à titre de commandite;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Réjean Marsolais, secrétaire de la Fondation Espace jeunesse Lanaudière et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2017-02-093

SOUSSIONS – NETTOYAGE ET INSPECTION TÉLÉVISÉE PAR CAMÉRA TRACTÉE DU RÉSEAU D'ÉGOUT PLUVIAL D'UNE PARTIE DES RUES BOUCHER, GOUIN, BOUSQUET, LONGPRÉ, DU JUGE-GUIBAULT ET DU RÉSEAU SANITAIRE D'UNE PARTIE DE LA RUE DE LA VISITATION – OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU les soumissions reçues, à savoir :

- Les Canalisations H2.Eau inc. 22 933,02 \$ taxes incluses
- Essa-Tech Disteau 26 656,94 \$ taxes incluses
- Services Infraspec inc. 47 143,36 \$ taxes incluses

ATTENDU le rapport ST-17-08 préparé par le directeur des Services techniques, le 16 février 2017, à l'effet que la soumission la plus basse est conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'ingénieur M. Benjamin Rouette de la firme Beaudoin Hurens, dans sa lettre datée du 17 février 2017;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles dans la réserve financière de l'eau;

CONSIDÉRANT que les travaux sont admissibles au programme TECQ 2014-2018;

CONSIDÉRANT que les travaux sont possiblement admissibles à de l'aide financière par le Fonds des Petites Collectivités (FPC);

**Sur la proposition de Guy Rondeau
Appuyée par Chantal Riopel
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité retiennent la soumission de la firme Les Canalisations H2.Eau inc. pour un montant de 22 933,02 \$ taxes incluses, pour le nettoyage et l'inspection télévisée par caméra tractée du réseau d'égout pluvial d'une partie des rues Boucher, Gouin, Bousquet, Longpré, du Juge-Guibault et du réseau sanitaire d'une partie de la rue de la Visitation;

QUE la présente dépense soit financée par la réserve financière de l'eau et remboursée par le programme TECQ 2014-2018;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise aux soumissionnaires, à M. Jonathan Marion, directeur des Services techniques et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance du conseil se tiendra le lundi 6 mars 2017, à 20 h, à l'hôtel de ville de Saint-Charles-Borromée.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 21 h.

André Hénault
Maire

Claude Crépeau, B. Urb.
Directeur général et secrétaire-trésorier